

# Infoparlement

## NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE SESSION D'AUTOMNE 2016

*Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'automne du Parlement. Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.*



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'automne 2016 du Parlement. Durant cette session, plusieurs textes de grande importance pour l'avenir de la politique européenne suisse sont à l'ordre du jour des deux chambres, et en particulier la **loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)**.

Pour le Nomes, la sauvegarde de la libre circulation des personnes doit être la priorité, tandis que la participation de la Suisse aux programmes de l'UE Horizon2020, Erasmus + et Media doit être maintenue dans l'intérêt de la formation et de la place économique suisse.

## CALENDRIER

CN: traité au Conseil national; CE: traité au Conseil des Etats; **en gras**: objet principal. \* : peut être traité le 13/09, le 14/09, le 27/09 ou le 29/09.

1ère semaine		
13/09/2016 08h15-13h00	CE	Loi sur les travailleurs détachés. Modification. ( <u>15.054</u> )
	CE	Optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement des contrats-types de travail ( <u>15.487</u> )
	CN	Interventions parlementaires relevant du DFAE
	CN	Troubles intérieurs et débordements en Europe ( <u>15.3304</u> ) *
	CN	Utilité de l'ALCP. Données sur les Suisses exerçant une activité lucrative dans les pays de l'UE/AELE ( <u>15.3322</u> ) *
	CN	Flux migratoire en mer Méditerranée. Combattre l'origine du problème ( <u>15.3688</u> ) *
	CN	Renoncement à la ratification de la Charte sociale européenne ( <u>15.3804</u> ) *

	CN	Libre circulation des personnes. Le chemin pour sortir de l'impasse passe par la Croatie ( <a href="#">14.4078</a> )
	CN	<b>Renégocier et adapter l'accord sur la libre circulation (<a href="#">14.4219</a>)</b>
	CN	Extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes. Approbation rapide du protocole afin de garantir le maintien des réseaux dont bénéficient les chercheurs suisses ( <a href="#">14.4235</a> )
	CN	Dénonciation de la CEDH avec réadhesion immédiate assortie d'une réserve ( <a href="#">14.4248</a> )
14/09/2 016 08h00- 19h00	CN	Loi sur les étrangers. Modification. Intégration ( <a href="#">13.030</a> )
15/09/2016 08h00-13h00	CN	Interventions parlementaires relevant du DEFR
	CN	Obstacles commerciaux unilatéraux imposés par l'UE aux exportateurs suisses. Une action résolue s'impose ( <a href="#">14.3996</a> ) *
	CN	Exclure les prestations du secteur de la construction du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes ( <a href="#">14.4029</a> )*
<b>2ème semaine</b>		
21/09/2016 15h00-open end	CN	<b>Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes (<a href="#">16.027</a>)</b>
22/09/2016 08h15-13h00	CE	<b>Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure (<a href="#">16.049</a>)</b>

3ème semaine		
26/09/2016 08h15-13h00	CE	Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture ( <a href="#">12.300</a> )
	CE	Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire ( <a href="#">13.310</a> )
26/09/2016 15h15-20h00	CN	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information ( <a href="#">12.057</a> )
27/09/2016 8h00-13h00	CE	Accord TTIP. Quid des AOP et IGP? ( <a href="#">16.3491</a> )
	CN	Interventions parlementaires relevant du DFJP
	CN	<b>Initiative « contre l'immigration de masse ». Soumettre au Parlement une solution de mise en oeuvre qui soit eurocompatible (<a href="#">14.3936</a>)*</b>

## PRINCIPAUX OBJETS

### CONSEIL NATIONAL

#### **Motion Brunner. Renégocier et adapter l'accord sur la libre circulation (14.4219)**

**Statut** : non encore traité au conseil.

**Texte**: «Le Conseil fédéral est chargé de dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE si cette dernière n'accepte pas une renégociation ou si la gestion autonome de l'immigration par la mise en place de contingents et par la priorité donnée aux travailleurs indigènes ne débouche pas sur une solution.»

**Commentaire**: *Pour le Nomes, une dénonciation de la libre circulation des personnes est exclue car cela signifierait non seulement la fin des accords bilatéraux, mais aussi un affaiblissement considérable de la place économique suisse. La libre circulation des personnes est la pierre angulaire de la coopération entre la Suisse et l'UE et est en aucun cas négociable.*

Le Nomes recommande le rejet de cette motion.

**Mercredi 21 septembre 2016, 15h00 – open end**

#### **Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes (16.027)**

**Statut** : non encore traité au conseil.

**Text**: « Message du 4 mars 2016 relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes)»

**Commentaire**: *Le Nomes regrette que le gouvernement continue à soutenir la mise en place d'une clause de sauvegarde unilatérale. Cette rupture annoncée des accords avec l'UE ne fait pas avancer d'un pas la mise en oeuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse » et complique encore davantage nos relations avec l'UE. En effet, au moment où le seuil de déclenchement de la clause de sauvegarde sera défini, c'est l'ensemble des accords bilatéraux qui sera alors remis en question. Le Conseil fédéral reconnaît cependant que des quotas stricts et une préférence nationale ne peuvent être introduits sans dommages importants à la place économique suisse. Dans ce cadre, le Nomes soutient la proposition de préférence nationale dite «light» faite par la Commission des institutions politiques du Conseil national en amont de cette session. Cette solution, qui propose que le Conseil fédéral favorise les travailleurs résidant en Suisse et, si cela ne suffit pas, prenne des*

*mesures correctives, montre une volonté de poursuivre des relations saines avec l'Union européenne tout en tenant compte de la décision populaire. Toutefois, cette solution devra impérativement être compatible avec la libre circulation des personnes et devra donc être soumise au comité mixte en charge des accords bilatéraux.*

Le Nomes recommande le refus d'une clause de sauvegarde unilatérale, ainsi que toute solution contraire à la libre circulation des personnes.

**Mercredi 27 septembre 2016, 08h00 – 13h00**

**Motion Glättli. Initiative «contre l'immigration de masse». Soumettre au Parlement une solution de mise en oeuvre qui soit eurocompatible (14.3936)\***

**Statut :** non encore traité au conseil.

**Texte:** «Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que dès le stade de la mise en consultation, une solution compatible avec les accords bilatéraux accompagne le projet de loi d'application de l'initiative « contre l'immigration de masse » ».

**Commentaire:** *L'article 121a Cst est contraire au principe de libre circulation des personnes et met en danger les Bilatérales I. Ces derniers mois ont montré qu'une solution compatible avec les accords bilatéraux était extrêmement difficile à mettre en place. La Commission des institutions politiques du Conseil national, par sa proposition de clause de sauvegarde « light », a cependant montré la volonté du Parlement de poursuivre des relations saines avec l'Union européenne. Toutefois, si cette solution devait s'avérer incompatible avec la libre circulation des personnes, le Nomes recommande qu'un vote de clarification ait lieu afin de donner la possibilité aux citoyens de dire s'ils souhaitent ou non préserver le pilier fondamental de l'UE.*

Le Nomes recommande l'acceptation de cette motion.

## PRINCIPAUX OBJETS

## CONSEIL DES ETATS

*Judi 22 septembre 2016, 08h00 – 13h00*

**Objet du Conseil fédéral. Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure (16.049)**

**Statut** : non encore traité au conseil.

**Texte**: «Communiqué de presse du Conseil fédéral du 03.06.2016. Le Conseil fédéral veut que la Suisse participe au Fonds européen pour la sécurité intérieure (FSI). Cet outil contribue à l'accroissement de l'efficacité des contrôles à la frontière et, partant, à l'amélioration de la protection des frontières extérieures de Schengen. Il soutient les Etats qui, de par leur situation géographique, sont confrontés à des coûts élevés pour assurer la protection des frontières extérieures, ce qui en fait un instrument de solidarité important. Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui le message qui s'y rapporte.»

**Commentaire**: *En participant au Fonds européen pour la sécurité intérieure, le fonctionnement de l'accord de Schengen et la protection des frontières extérieures sont renforcés. Le Nomes soutient l'idée de solidarité liée au Fonds afin d'aider les pays situés aux frontières extérieures de l'UE. En outre, la Suisse pourra tirer avantage de cette protection accrue des frontières extérieures de l'UE et un système de Schengen qui fonctionne. La Suisse doit ainsi continuer sa coopération avec les Etats Dublin. Bien que la Suisse n'ait pas de pouvoir d'influence sur la politique extérieure de l'UE de par son statut d'Etat tiers au sein de celle-ci, elle se doit, en tant que membre de Schengen-Dublin, de participer à l'effort européen pour trouver des solutions à la crise migratoire actuelle non seulement en Europe, mais également sur les territoires d'origine des migrants.*

Le Nomes recommande l'acceptation de cet objet.

## Contact et informations

---



**Martin Naef**  
Co-Président du Noems  
martin.naef@europa.ch



**François Cherix**  
Co-Président du Nomes  
francois.cherix@europa.ch



**Lukas Wegmüller**  
Co-secrétaire général du  
Nomes  
**Tél.** 031 302 35 36  
lukas.wegmueller@europa.ch



**Caroline Iberg**  
Co-secrétaire générale du  
Nomes  
**Tél.** 031 302 35 36  
caroline.iberg@europa.ch

### Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tel. 031 302 35 36

[www.europa.ch](http://www.europa.ch)

